

## **Chronologie du traitement par le CHSCT Est IT&L@bs du droit d'alerte et de retrait pour 17 cas de souffrance au travail sur l'Ile-de-France**

En relation avec l'expertise demandée par le CHSCT

- **19 avril 2010** : deux élus CFE-CGC-UNSA du CHSCT Est IT&L@bs ont exercé un **droit d'alerte et de retrait concernant 17 cas de souffrance au travail** sur le périmètre Ile-de-France (Paris-Palaiseau).
- **21 avril 2010** : tenue d'un **CHSCT extraordinaire et déclenchement d'une enquête** menée par la direction d'IT&L@bs, **conformément aux dispositions légales**.
- **Mai-juin 2010** : Les salariés identifiés dans le droit d'alerte, ainsi que certains autres salariés du périmètre Ile-de-France ont été entendus par la direction, accompagnée à chaque fois d'un représentant du CHSCT.
- **3 juin 2010** : les représentants du CHSCT Est informent la direction IT&L@bs de la **mise en place d'une analyse des risques psycho-sociaux sur le périmètre du CHSCT Est**, confiée à un cabinet externe et indépendant (Secafi), considérant que l'enquête menée par la direction n'apportera pas les réponses attendues sur les causes systémiques des souffrances constatées.
- **8 septembre 2010** : La **direction d'IT&L@bs présente son rapport d'enquête** en CHSCT. Constatant que la réalité et la gravité des faits n'étaient pas partagées de manière consensuelle entre les élus et la direction, **l'Inspection du Travail décide de mener sa propre enquête**.
- **19 octobre 2010** : **L'Inspection du Travail** indique en réunion de CHSCT Est qu'elle **ne peut ignorer les faits graves évoqués par les salariés**, pour certains constitutifs de harcèlement moral, et annonce son intention de **transmettre le dossier au Procureur de la République**.
- **10 mars 2011** : les élus du CHSCT Est interpellent la direction en **séance extraordinaire** sur l'organisation du travail d'un collectif de **salariés en situation de sous-effectif**, et alertent l'Inspection du Travail sur le **non respect de décision administrative** dans ce contexte. Les salariés concernés font partie des 17 cas de souffrance au travail signalés par le droit d'alerte et de retrait du 19 avril 2010 évoqué plus haut.
- **5 mai 2011** : Le cabinet d'expertise **Secafi présente en CHSCT Est la synthèse de son rapport d'expertise** sur les risques psycho-sociaux commandée par les élus. L. Sicart, **Président du CHSCT Est et Directeur Général d'IT&L@bs**, reconnaît le **bien fondée de l'analyse présentée**, qu'il considère comme un **outil précieux pour les actions à mener**, et reconnaît que les **constats réalisés** sur le périmètre du CHSCT Est sont **extensibles à l'ensemble d'IT&L@bs, et au-delà à l'ensemble de l'UES NRS**.